

■ Livret d'Accueil de la Maison d'Accueil

Centre Hospitalier

Spécialisée
Guillaume RÉGNIER

Bienvenue Bienvenue

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être accueilli(e) à la Maison d'Accueil Spécialisée, vous êtes un proche ou vous voulez simplement vous renseigner.

Ce livret d'accueil vous est adressé.

Il a pour objet de vous faire connaître la Maison d'Accueil Spécialisée, de vous donner un aperçu de la vie au sein de l'établissement et des services proposés. Une équipe pluridisciplinaire assure au quotidien l'accompagnement et les prises en charge des personnes accueillies dans le respect des valeurs inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Le livret d'accueil vous apportera également des informations utiles sur les différents partenaires et sur les démarches à effectuer.

Il vous sera également remis un règlement de fonctionnement lors de l'admission, puis un contrat de séjour le mois suivant, qui préciseront les conditions d'accueil et les engagements réciproques pour un bon séjour.

Merci de votre confiance.

Bienvenu(e) à la Maison d'Accueil Spécialisée !

La Directrice



2

La Maison d'Accueil Spécialisée...

La M.A.S. est un véritable lieu de vie pour le résident. La personne accueillie occupe une place centrale. L'organisation et le fonctionnement de l'établissement découlent de ce principe.

La vie au sein de la structure

s'organise à la manière d'un village où les résidents sont libres d'aller et venir. Le résident est un citoyen avec des droits et des devoirs. Sa liberté de choix doit être respectée.

Cependant, les règles de la vie en collectivité s'imposent à tous, résidents et professionnels.

La vie commence dans les onze maisons, chacune gardant sa spécificité. Elle se prolonge avec le centre d'animation qui est à la fois un café, une salle de cinéma... Il s'agit d'un lieu de rencontres entre résidents et professionnels, mais aussi avec les familles.

Qu'est-ce qu'une maison d'accueil spécialisée ?

Créées par la loi du 30 juin 1975, les Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.) accueillent des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

La Maison d'Accueil Spécialisée entend promouvoir le bien-être et la socialisation des personnes accueillies mais aussi l'ouverture de la structure sur la cité.

Les activités

Différentes fêtes institutionnelles rythment par ailleurs la vie de la structure : kermesse, Noël, fête des fleurs, loto, fête du cochon, soirées à thème... Outre ces moments forts, des activités sont organisées tout au long de l'année : sorties en forêt, cheval, activités diverses (pétanque, menuiserie...), sorties à la journée, organisation de séjours-vacances.

Si les activités extérieures favorisant la socialisation représentent un élément important de l'accompagnement, les temps et activités du quotidien sont également favorisés : massages, relaxation, bien-être, activité Snoezelen (activité de stimulation sensorielle), balnéothérapie, etc.

Les équipements

La M.A.S. dispose de salles de sports, des fêtes, d'une petite balnéothérapie, de cabinets médicaux, de diverses salles d'activités, ou encore de lieux pour l'exercice des pratiques religieuses.



Les familles

Les familles sont pleinement associées aussi bien au fonctionnement de l'établissement qu'aux grandes manifestations institutionnelles et aux moments de la vie quotidienne du résident.



L'Association des familles

a été créée afin de fédérer les familles des résidents. Elle représente les familles auprès de toute personne ou organisme agréé. Elle s'implique enfin dans tous les projets institutionnels et apporte une aide au bon déroulement de certaines manifestations. Les familles sont ainsi représentées au sein du Conseil de la Vie Sociale. Cette instance a pour mission de donner son avis sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.



L'Association Albatros

participe également à la vie de l'établissement. Elle rassemble professionnels et représentants des familles. Forte de cette collaboration entre les différents partenaires, l'association a pour objectif de contribuer à la vie sociale des personnes accueillies à la Maison d'Accueil Spécialisée : activités de loisirs (activités extérieures, séjours vacances, etc.), culinothérapies, ...

Une salle est mise à disposition des familles. À côté de cette pièce, une cuisine et une salle à manger leur permettent de partager leur repas avec le résident.



L'équipe

Pour assurer le meilleur service aux personnes accueillies

■ L'encadrement médical, paramédical et administratif

se compose d'un directeur, de médecins psychiatre et généraliste, d'un cadre supérieur de santé, de cadres de santé, d'un assistant social, d'un psychologue, d'un ergothérapeute, d'un kinésithérapeute, de secrétaires.



■ Une équipe pluridisciplinaire

assure l'accompagnement quotidien des résidents dans les maisons et à l'extérieur. Elle comprend des :

- infirmier(e)s,
- moniteurs-éducateurs,
- aides-soignant(e)s,
- aides médico-psychologiques,
- agents des services hospitaliers.



Une équipe de professionnels veille par ailleurs à la sécurité et au bon déroulement des nuits des résidents.

En outre, des agents des services généraux assurent l'entretien des locaux, du matériel et des espaces verts. La restauration est assurée par la cuisine du Centre Hospitalier Guillaume Régnier.



■ **L'équipe médicale** peut prescrire des consultations et actes spécialisés au regard de votre état de santé (cardiologie, gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, etc...). Certains se déroulent dans le Service Médico-Technique du C.H.G.R.

Les examens biologiques sont traités par le laboratoire.

Procédure d'admission



Dépôt du dossier d'admission

Toute demande doit comprendre :

- une lettre motivée de demande d'admission.
- une photocopie de l'orientation en maison d'accueil spécialisée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en cours de validité.
- une synthèse médicale du médecin référent adressée au médecin coordonnateur.

La commission d'admission

Composition :

- directeur,
- médecin coordonnateur,
- médecin généraliste,
- cadre supérieur de santé,
- assistant social,
- psychologue.

Rôle :

L'objectif de la commission est de favoriser une admission aussi adaptée que possible aux besoins du résident. L'admission est prononcée par le directeur de la maison d'accueil spécialisée après avis de la commission.

Tour d'admission :

Un tour d'admission par secteur de psychiatrie est établi ; un secteur de psychiatrie correspondant à une zone géographique au sein du département. Elle prend également en compte les demandes des institutions et des familles du département d'Ille-et-Vilaine.

En cas d'absence de place disponible,

- Si la demande est incomplète ou irrecevable, le directeur en avise le demandeur.

- Si la demande est recevable, la demande est examinée en commission d'admission :

- 1- adéquation de la demande au projet de vie et au plateau technique : enregistrement de la demande
- 2- inadéquation de la demande : lettre du médecin coordonnateur au médecin demandeur

Quelle que soit la décision, le directeur en informe le demandeur.

En cas de place disponible,

- étude des dossiers actualisés
- admission pour une période d'essai de deux mois avec un accueil progressif
- réunion de la commission d'admission : admission définitive ou refus.

Quelle que soit la décision, le directeur en informe le demandeur.

Les Fougères

Tél. : 02.23.27.11.44

Cadre de santé : Yoann GAULLIER

En 2005, la maison des Fougères a été la première maison de la M.A.S. à être rénovée depuis la création du Placis-Vert en 1978. Située face aux Bruyères, la maison se trouve à proximité du centre d'animation.

Les personnes accueillies au sein de la maison des Fougères sont en grande majorité des hommes (16 hommes et 4 femmes) dont la moyenne d'âge approche les 50 ans.

15 d'entre eux sont présents depuis l'ouverture. La plupart des résidents présentent des polyhandicaps nécessitant un placement en institution médico-sociale.

La maison des Fougères comprend trois pôles distincts :

un pôle nuit, un pôle jour, un pôle jardin.

Les vingt résidents profitent pleinement de leur chambre individuelle avec une salle de bain comprenant une douche, un lavabo et toilettes personnelles.

L'équipe des Fougères

est composée d'un cadre, d'infirmiers, de moniteurs-éducateurs, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, et d'agents de service hospitalier travaillant en étroite collaboration avec des professionnels transversaux formant l'équipe pluridisciplinaire de la MAS.

Le bien-être des résidents passe par un accompagnement personnalisé à travers de nombreuses activités (balnéothérapie, équitation, culinothérapie, atelier trace...) que l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire met en place tout au long de l'année.

L'équipe des Fougères accompagne les résidents en leur proposant différentes activités selon leur rythme de vie et leurs souhaits.



Ces activités (à visée thérapeutique et/ou ludique) sont choisies et discutées en équipe lors de l'élaboration des projets de vie et communiquées aux tuteurs légaux. Au quotidien, les différentes orientations prises en concertation avec les familles pour les résidents et soutenues par l'équipe des Fougères sont :

- Leur bien-être physique, psychologique et social.
- Le maintien de leur autonomie
- L'accompagnement dans les gestes et les actes de la vie quotidienne
- L'organisation et la planification de leurs activités selon leurs capacités du moment, leurs envies et leurs désirs.
- L'intégration des familles dans leur projet de vie.



Les BRUYÈRES

Tél. : 02.23.27.11.43

Cadre de santé : Hervé RUBION

Située au nord-ouest du site, la Maison des Bruyères est voisine des Ajoncs et des Fougères. Proche du centre d'animation, elle bénéficie également d'un accès vers la forêt.



La maison des Bruyères accueille dix femmes et dix hommes pour une moyenne d'âge de 50 ans. La résidente la plus âgée a 65 ans et la plus jeune 22 ans. Les résidents présentent des pathologies psychiatriques stabilisées associées parfois à des déficiences psychomotrices et/ou sensorielles.

La maison des Bruyères est un bâtiment de plain-pied avec en son centre,

Un espace dit « de jour »,

comprenant un hall d'entrée donnant sur un salon télévision et sur une pièce centrale. Celle-ci dessert une salle d'activités ainsi qu'un espace détente (l'équipe soignante dispose d'une salle de soins et d'un bureau).

Un espace Nuit

En périphérie de cet espace de jour, et de façon symétrique, deux « ailes » dites « de nuit »; on y trouve des chambres individuelles et collectives, des salles de bains et des sanitaires collectifs.

La maison bénéficie également d'un jardin clos et arboré.



L'équipe, composée

d'infirmiers(es), de moniteurs éducateurs, d'aides-soignants(es), d'aides médico-psychologiques et d'agents de service hospitalier, a le souci d'apporter quotidiennement des soins et un accompagnement individualisé.

Au regard de l'âge des résidents et de leurs capacités, **une attention particulière est portée aux soins de nursing et à la qualité de leur environnement proche.**

L'équipe favorise la socialisation par la participation des résidents aux tâches ménagères de la maison, par des ateliers créatifs et des activités manuelles, des sorties en forêt, en ville, en bord de mer, des pique-niques, des ateliers cuisine...

Les AJONCS

Tél. : 02.23.27.11.49

Cadre de santé : Josik MABILAIS

La maison des Ajoncs est une maison récemment rénovée située au nord-ouest du site.

La maison des Ajoncs accueille vingt résidents (dix femmes, dix hommes).
Leur moyenne d'âge est de 41 ans.
La plus jeune résidente est âgée de 26 ans.

La majorité des résidents sont des personnes polyhandicapées avec troubles psychiques associés.

La maison des Ajoncs comprend une partie jour et une partie nuit, séparées par un hall d'entrée convivial.
Certains résidents aiment s'y installer afin d'observer les différents allers et venues.



La partie jour

comprend une salle à manger, une cuisine spacieuse, une salle d'activités, une salle télévision et un petit salon.

La partie nuit,

chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle avec douche et toilettes privatives. Une salle de bain est à disposition dans la partie nuit.

L'équipe pluridisciplinaire

entend assurer au résident un **accompagnement individualisé de qualité** par la mise en place de médiations.

Nous axons notre travail sur la **convivialité** (grande culinothérapie, grillades, musique, goûter, pâtisserie et repas sur la terrasse).

Nous essayons de **favoriser la socialisation** des personnes accueillies par le biais de sorties extérieures :

- sorties journée,
- séjours,
- achats vêtements...

Des sorties en forêt sont également proposées à certains résidents.

Pour les résidents les plus polyhandicapés, nous valorisons davantage des activités au sein de la maison (ateliers créatifs, prises en charge autour du corps, balnéothérapie, soins esthétiques...)

Les BAMBIS

Tél. : 02.23.27.11.46

Cadre de santé : Annie CORRÉ

La maison des Bambis se situe à proximité de la maison des Furets. Elle est bordée par le chemin qui donne accès à la forêt.



La maison des Bambis accueille vingt résidents (7 femmes et 13 hommes) âgés de 21 à 48 ans qui présentent des polyhandicaps psychiques et/ou physiques. Face à l'entrée, dans le hall, se trouvent « l'aile rose » sur la gauche et « l'aile verte » sur la droite.



Au sein de chaque aile, nous trouvons :

une partie nuit
avec des chambres collectives et individuelles, des salles de bain,

une partie jour
avec un séjour, une salle à manger et une cuisine.

L'équipe pluridisciplinaire

en lien avec les médecins et la psychologue, élabore le projet individualisé de chaque résident.

Pour les résidents de l'aile rose, le « prendre soins » consiste à être très attentif à leur rythme afin de leur procurer un **bien-être pour tous les actes de la vie quotidienne** (lever, toilette, repas, coucher).

L'accompagnement des résidents de l'aile verte, qui possèdent en majorité la parole, consiste en un accompagnement sur le **maintien de l'autonomie et la socialisation**.

Nous mettons en place des soins corporels, des ateliers d'esthétique, de musique, et des promenades qui représentent autant de moments privilégiés pour les résidents.

Toutes les semaines, nous allons à la piscine, nous animons un atelier cuisine, une soirée grillades.

Des sorties à la journée en minibus, des promenades en forêt, un accompagnement cheval sont également régulièrement proposés.

Les CAMÉLIAS

Tél. : 02.23.27.11.45

Cadre de santé : Annie CORRÉ

Après avoir franchi le portail qui donne accès à la M.A.S., vous prenez le petit chemin en dalles gravillonnées sur votre gauche, et vous arrivez à la maison des Camélias.

La maison des Camélias accueille vingt résidents (11 femmes et 9 hommes) âgés de 23 à 65 ans.

Les résidents sont en majorité des personnes polyhandicapées dont la plupart sont en fauteuil.

Cependant, un petit groupe de résidents possède la parole et présente davantage d'autonomie.

La maison des Camélias (structure de plain-pied) est constituée :

- de deux ailes indépendantes avec chambres,
- salles de bains et séjours,
- salles à manger donnant sur des jardins clos.

La petite aile accueille huit résidents dans des chambres collectives, la grande aile accueille douze résidents en chambres individuelles ou doubles.

Le service de kinésithérapie jouxte la maison des Camélias.



L'équipe pluridisciplinaire

travaille en collaboration avec les médecins et la psychologue afin de définir les orientations de l'accompagnement au quotidien.

Les besoins spécifiques des résidents sont pris en compte grâce à un accompagnement individualisé qui vise à apporter un **bien-être corporel dans les soins de nursing et dans l'aide aux gestes de la vie quotidienne.**

Des soins esthétiques, des massages, de l'écoute musicale, de la balnéothérapie, des sorties dans le centre sont mis en place.

Pour les plus autonomes, il est important de poursuivre **le travail de socialisation** par :

- . la participation aux tâches ménagères
- . des ateliers cuisine,
- . des sorties en ville,
- . des séjours loisirs...



Les DAUPHINS

Tél. : 02 23 27 11 48

Cadre de santé : Marie-Laure ROUZE

La maison des Dauphins est située à l'est, à proximité des Hortensias.

Les Dauphins accueillent vingt résidents (6 femmes et 14 hommes) âgés de 29 à 57 ans. Leur moyenne d'âge est de 42 ans.

Les résidents présentent des pathologies psychiatriques stabilisées, associées dans certains cas à des déficiences psychomotrices et/ou sensorielles.

La maison

est un bâtiment de plain-pied, tout en longueur. Il comprend plusieurs pièces de vie ouvertes sur la terrasse et le jardin.

Celles-ci sont situées dans la partie centrale du bâtiment.

Les espaces de sommeil et de repos des résidents se trouvent aux extrémités de la maison.

L'équipe pluridisciplinaire

a pour mission d'accompagner et d'offrir aux résidents une prise en charge adaptée et individualisée.

Afin de maintenir et soutenir la socialisation, l'équipe propose des activités et des événements tout au long de l'année à l'intérieur de la maison et de l'établissement, comme à l'extérieur.

Les activités peuvent prendre la forme d'ateliers cuisine, bois, activité cheval, activités manuelles, soins esthétiques, balnéothérapie.



A l'extérieur, l'équipe propose :

- . des activités aquatiques,
- . sorties à la journée (ville, bord de mer, forêt),
- . sorties culturelles (expos, cinéma).

Compte-tenu de la diversité de la population accueillie, l'équipe s'applique à **maintenir, stimuler, développer les potentiels de chaque résident**. Il s'agit d'une maison au sein de laquelle les résidents ont le potentiel pour **exprimer leurs desiderata**, leurs envies et préférences. L'équipe veille à susciter et favoriser l'expression de leur désir.

Une fois par an, une rencontre conviviale autour d'un goûter est proposée aux familles et aux tuteurs afin d'échanger sur le quotidien.



Les FURETS

Tél. : 02.23.27.11.47

Cadre de santé : Josik MABILAIS

La maison des Furets est située à l'ouest du site, à proximité de la maison des Bambis. Elle est bordée par un chemin qui mène à la forêt.

La maison des Furets accueille vingt résidents (7 femmes et 13 hommes). Leur moyenne d'âge est de 40 ans. La plupart des résidents présentent des troubles psychiques déficitaires qui nécessitent un accompagnement dans la vie quotidienne.

Cette maison comporte

deux ailes dénommées rue des Fleurs (à droite) et rue du Ruisseau (à gauche). Ces deux ailes comportent une partie nuit où se trouvent des chambres individuelles et collectives. La rue du Ruisseau bénéficie d'une salle de musique et d'un atelier créatif. La rue des Fleurs bénéficie d'une salle télévision. Chaque aile possède sa salle à manger.

La salle de soin est commune à la rue du Ruisseau et la rue des Fleurs. Nous avons par ailleurs accès à un jardin privatif où nous avons la possibilité de prendre les repas lorsque le temps le permet.



L'équipe est composée

d'infirmiers, de moniteurs éducateurs, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'agents de service hospitalier qui s'attachent à assurer à chaque résident un accompagnement individualisé de qualité.

L'équipe pluridisciplinaire est particulièrement attentive

. **respecter le rythme de vie et les goûts propres à chaque résident**

. favoriser les réveils personnalisés
. proposer des petits-déjeuners à la carte,

. **Le bien-être et l'apaisement** au moyen d'activités
promenades en forêt, soins esthétiques, ateliers créatifs et atelier cuisine.

Toutes les médiations permettant de favoriser la socialisation des résidents sont privilégiées :

. sorties à la journée,
. séjours, vacances
. restaurant,
. activité cheval
. balnéo
. grillades.



Les HORTENSIAS

Tél. : 02.23.27.11.42

Cadre de santé : Céline BOITARD

La maison Les Hortensias se situe à droite en tournant après l'entrée du Placis-Vert. Sa situation géographique en périphérie permet d'avoir un environnement calme et champêtre et une vue sur le centre équestre.

La maison Les Hortensias accueille vingt résidents (17 hommes et 3 femmes) âgés de 25 à 69 ans. La moyenne d'âge est de 46 ans.

La majorité des résidents souffre de troubles psychiques avec troubles associés. Pour quelques-uns d'entre eux, ce la s'accompagne d'un handicap moteur.

La maison Les Hortensias a bénéficié en 2008, d'une réhabilitation et de la mise en place d'un nouveau projet.

C'est donc une maison neuve qui s'articule en deux parties,

- l'une réservée au repos et à l'accompagnement individualisé,
- l'autre tournée vers la vie du groupe et ses différentes activités.

Côté nuit,

Les chambres sont individuelles, claires et spacieuses. Elles bénéficient toutes d'une salle de bain, avec douche et toilettes.

Le côté jour

a été lui réfléchi pour être coloré et accueillant. La terrasse permet de profiter pleinement des journées estivales et un potager entretenu par les résidents a trouvé sa place dans le jardin.



Compte tenu de l'hétérogénéité des pathologies et des comportements développés par les résidents de la maison, deux axes de travail principaux ont été définis :

• L'équipe s'attache à **favoriser l'apaisement**

au sein de la maison. Les tensions sont dues en partie à la vie de groupe. Elles sont également favorisées par l'absence de communication verbale de la majorité des résidents qui expriment difficilement leur ressenti.

Cet axe de travail se décline autour de différentes activités telle que la relaxation, les massages, la balnéothérapie.

• La **socialisation** est également recherchée pour les résidents en capacité de se rendre à l'extérieur de la structure.



LA MAS TY HEOL DE BETTON

Tel. : 02.99.04.90.70

Cadres de santé : Thierry ANNEIX et Martine REVERDY

En 2011, la MAS Ty Heol de Betton ouvre avec une capacité de 60 places occupées principalement par des patients issus de la psychiatrie adulte du CHGR et secondairement des structures sanitaires du Placis Vert.

Les résidents accueillis au sein de la MAS Ty Heol sont majoritairement des hommes (49 hommes et 11 femmes) dont la moyenne d'âge tourne autour de 47 ans.

Ils présentent des handicaps divers, majoritairement, néanmoins, mental et psychique.

La MAS Ty Heol comprend quatre pôles distincts, un pôle jour, un pôle nuit, un pôle jardin et un pôle bureaux, activités et accueil familles. Les 60 résidents bénéficient d'une chambre individuelle avec une salle de bains comprenant une douche, un lavabo et des toilettes personnelles.



L'équipe des trois maisons associe des professionnels issus de la filière soignante et de la filière socio-éducative (moniteurs éducateurs, aide médico-psychologiques). Celle-ci travaille avec l'équipe pluridisciplinaire des services centraux de la MAS dont certains professionnels sont spécifiquement affectés à la MAS Ty Heol de Betton (psychologue, secrétariat).

Elle accompagne les résidents au travers d'activités variées que celles-ci s'exercent au niveau de la vie quotidienne ou de la vie sociale. La participation aux temps forts institutionnels de la MAS du Placis Vert, la création de temps spécifiques à la MAS Ty Heol mais aussi l'intégration dans le nouvel environnement de Betton (promenade le long du canal, participation au marché du dimanche,...) sont systématiquement recherchées.

L'implication des familles dans le fonctionnement de la structure et l'élargissement de l'Association des familles du Placis Vert à celles de Betton constituent également un axe important.



L'ACCUEIL DE JOUR LES PINS

Tel. : 8861

Cadre de santé : Yoann GAULLIER

Suite à la fermeture des hôpitaux de jour adultes du Placis Vert, un nouvel accueil de jour médico-social ouvre au Placis Vert. Il accueille à temps complet 6 résidents issus des hôpitaux de jour.

Ultérieurement, l'objectif sera d'assurer une montée en charge restant compatible avec les moyens en personnel qui lui sont affectés.



Les personnes accueillies au sein de cet accueil de jour sont représentées à part égale d'hommes et de femmes (3 hommes et 3 femmes) dont la moyenne d'âge tourne autour de 33 ans.

Les résidents présentent des handicaps divers, avec prédominance néanmoins d'un handicap moteur important.

L'équipe intervenant auprès des résidents est composée de 3 aides soignants ou aides médico-psychologiques. Le cadre qui y est rattaché exerce ses fonctions sur la base d'un 0,2 ETP, le reste de son temps étant affecté à la maison des Fougères.

L'accompagnement qui leur est proposé vise surtout à travailler le lien avec les familles et permettre progressivement une personnalisation de leurs temps d'accueil.

Il faut souligner que ce service appartenant désormais au médico-social a pour défi important d'y faire vivre cette culture, notamment auprès des familles qui n'y sont pas familiarisées.

Prestations et démarches diverses

Les différentes démarches administratives sont à effectuer par le représentant légal. Il doit également veiller aux renouvellements de l'orientation en M.A.S. et de la carte d'invalidité tous les 5 ou 10 ans.

Toutes les démarches sont à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'assistante sociale est à disposition des familles pour répondre aux questions éventuelles et également apporter son aide en cas de besoin.

L'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.)

Toutes les personnes accueillies à la M.A.S. bénéficient de l'A.A.H.
- À renouveler tous les 5 ou 10 ans

La règle :

Les résidents perçoivent une A.A.H. à taux plein soit environ 727 €/mois.

• Cas particuliers:

Les résidents non astreints au forfait journalier bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire) reçoivent une A.A.H. à taux réduit environ 218 €/mois.

Au-delà de 60 ans, si le résident est toujours accueilli en M.A.S., il perçoit alors l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées.

La Prestation de Compensation du Handicap (P. C. H.)

Cette prestation compense les besoins engendrés par le handicap « quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie » de la personne (loi du 11-02-2005).

- Aides humaines, (lors des retours à domicile)
- Aides techniques (ne relevant pas des missions de l'établissement),
- Aménagement du logement et du véhicule,
- Dépenses spécifiques ou exceptionnelles,
- Surcoûts de transport.



Informations et numéros utiles

M.A.S. CHGR

Route de Betton
35 235 THORIGNE-FOUILLARD
Tél. : 02 23 27 11 33
Fax : 02 23 27 11 39
Directrice : Anne GENIN
Médecin psychiatre : Sylvie COREAU-GUILLIER
Cadre Supérieur de Santé : Patricia GALIBOURG
Assistante sociale: Virginie BESNARD

Association des familles

Maison Associative de la Santé
36, bd Albert Premier
35 200 RENNES
Tél. : 02 99 53 48 82
Président: Michel LALANNE

Une M.A.S. doit assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- 1 - L'hébergement ;
- 2 - Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondant à la vocation des établissements.
- 3 - Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies
- 4 - Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions des personnes. (décret du 21-10-2004)



Maison Départementale Personnes Handicapées (M.D.P.H)

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille. Elle instruit l'ensemble des dossiers des personnes handicapées notamment les décisions d'orientations (CDAPH).

MDPH Section Adulte

13 avenue de Cucillé
CS 13103

35031 RENNES CEDEX

Tél. : 0 810 0119 19 (prix d'un appel local)

Site Internet : www.mdph35.fr

Personnes qualifiées

Si le résidant, son représentant légal ou sa famille estiment que les droits de la personne accueillie n'ont pas été respectés, ils peuvent saisir les personnes qualifiées nommées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Pour obtenir la liste des personnes qualifiées, contacter la M.D.P.H.

Les M.A.S. sont financées par l'État, par le biais d'un prix de journée établi par le préfet, et intégralement couvert par l'assurance maladie. Le résidant est redevable du forfait journalier dont le montant actuel est de 18 €.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie

1 - Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté
La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en oeuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessaires par la prise en charge ou l'accompagnement.

5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des frères prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurent l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse prennent toute mesure utile à cette fin, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, et compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

8 - Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

9 - Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

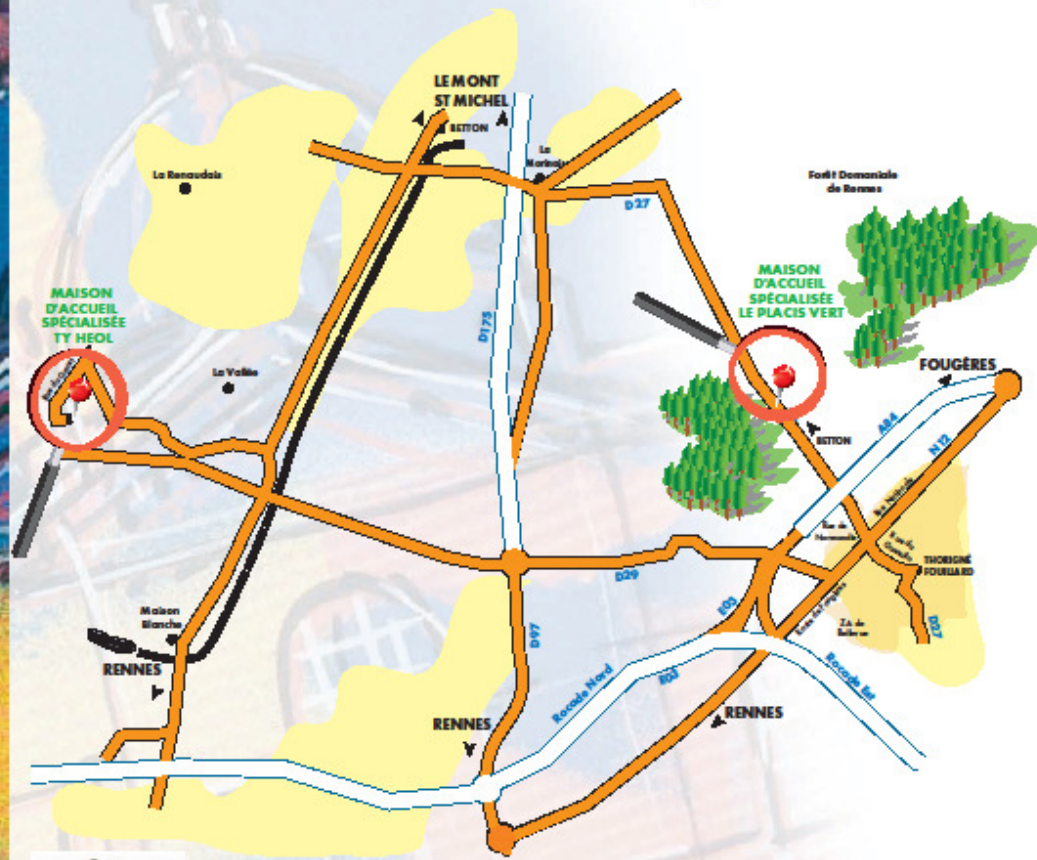
11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intimité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

Plan d'accès à la Maison d'Accueil Spécialisée



Route de Betton - 35235 THORIGNE FOUILLARD - 02 23 27 11 33 - Fax 02 23 27 11 39